

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté

portant intérim de la fonction de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est

NOR : JUSF2306740U

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-298 du 9 avril 2013 relatif aux statuts d'emplois de directeur fonctionnel de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2023 fixant la liste des emplois de directeur fonctionnel de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu la vacance de l'emploi de directeur interrégional à la direction interrégionale Sud-Est à compter du 1^{er} février 2023 ;

Sur la proposition de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête :

Article 1 – Madame Karine MATHIEU, directrice interrégionale adjointe Sud-Est, est chargée d'assurer l'intérim de la fonction de directeur interrégional Sud-Est à compter du 1^{er} février 2023.

Article 2 – Cet intérim prendra fin dès nomination dans l'emploi de directeur interrégional du Sud-Est.

Article 3 – La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 06.03.23

Le garde des sceaux, ministre de la justice,


Caroline KIBAND

Directrice de la protection judiciaire
de la jeunesse